



Commune de Dambach-La-Ville

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du 22 juin 2012 et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le jeudi 28 juin 2012 en séance ordinaire, à 20H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Gérard ZIPPERT, maire.

Etaient présents : 15

M. Gérard ZIPPERT, Maire, M. Claude HAULLER, Mme Sabine LEISER, Mme Christiane SCHEPPLER, adjoints,
MMES et MM., Annie MICHEL, Sébastien ROSSI, Maximilien ZAEPFFEL, Etienne ADLOFF, GLEITZ Jean-Marie, Myriam WINKLER, Pierre LEVYCKYJ, Guy JACOB, Romain BURRUS, Anne-Marie BELENFANT, MERSIOL Pierre-Nicolas

Absents excusés : 4

Corinne HOFF qui donne procuration à Etienne ADLOFF
Michel DIETRICH qui donne procuration à Sabine LEISER
Philippe SCHUHLER qui donne procuration à Gérard ZIPPERT
Olivier KEMPF

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

Secrétaire de séance : Christiane SCHEPPLER

Assistante déléguée au secrétariat : Florence MEYER

ordre du jour

- | | |
|--|---|
| 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 juin 2012 | 2 |
| 2) Attribution - marché de réhabilitation de l'ancienne synagogue en espace culturel | 2 |
| 3) Bons cadeaux - personnel bénévole école de musique | 2 |
| 4) Divers | 3 |

1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 juin 2012

Le procès verbal du 12 juin 2012, transmis aux conseillers avec l'invitation à la présente séance, est adopté à l'unanimité.

2) Attribution - marché de réhabilitation de l'ancienne synagogue en espace culturel

Suite à la décision du Conseil municipal du 29 mai 2012 de rendre les lots 0, 1 et 5 infructueux, un nouvel avis d'appel public à concurrence a été publié dans les DNA en date du 06 Juin 2012,

Vu l'avis de la Commission des marchés en procédure adaptée réunie le mercredi 27 juin pour ouvrir les plis et le jeudi 28 juin pour analyser les plis,

- Le Conseil Municipal décide d'attribuer les lots comme suit

| Lot | Montant en € HT | Entreprises |
|-----|-----------------|--------------------------|
| 01 | GROS ŒUVRE | 111 827,16 € HT SELTZ |

Le Conseil Municipal, après délibération et vote,

- décide de prononcer la consultation infructueuse pour le lot désamiantage étant donné que la seule réponse obtenue pour le lot désamiantage s'élève au prix de 42 553,93 € HT (entreprise ALTER) alors que l'architecte estime ce lot à 22 000 € HT ;

| Lot | Montant en € HT | Entreprises |
|-----|-----------------|-----------------------|
| 00 | DESAMANTAGE | INFRUCTUEUX- ----- |

- Charge le maire de mener une consultation simple (demande de 3 devis) auprès des entreprises

Concernant la consultation menée le 17 avril 2012,

Et suite aux négociations menées avec les entreprises et compléments d'information demandés,

Vu l'avis de la commission des marchés en procédure adaptée réunie le jeudi 28 mai 2012 à 17 H,

Le Conseil Municipal, après délibération et vote,

- décide d'attribuer le lot suivant comme suit

| Lot | Montant en € HT | Entreprises |
|-----|----------------------------|--------------------|
| 16 | CHAUFFAGE TRAITEMENT D'AIR | 119 959,12 JUKI |

3) Bons cadeaux - personnel bénévole école de musique

Myriam WINKLER quitte la séance

L'école de musique de la Commune compte trois enseignants bénévoles :

Jean-Marie FRIEDRICH

Myriam WINKLER

Noëlline FREY

Le directeur de l'école de musique propose de leur offrir un bon cadeau d'une valeur de 100 € dans un restaurant afin de les remercier pour le travail accompli durant l'année scolaire.

Cette somme serait impactée sur le budget de l'école de musique.

Le Conseil Municipal après délibération et vote

- décide d'offrir un bon cadeau pour 2 dans un restaurant d'une valeur de 100 € aux personnes qui suivent :
 - Jean-Marie FRIEDRICH
 - Myriam WINKLER
 - Noëlline FREY
- Décide d'imputer la dépense au C/6232 du budget annexe de l'école de musique

Myriam WINKLER réintègre la salle.

4) Divers

Les délégués à la Communauté des Communes résument les points abordés en Comité Directeur :

- a) Coulées de boue : le point a été soulevé et les travaux seront effectués comme prévu dans le budget de la Communauté de Communes sur Blienschwiller, Nothalten, Dambach-la-Ville et sur Bernardvillé suivant un programme d'action qui sera défini ;
- b) Nouvelle caserne des pompiers : la Communauté de Communes, sans concertation avec la Commune de Dambach-la-Ville, a fait une demande au SDIS pour la construction d'une nouvelle caserne au motif d'une meilleure centralisation du Centre de Secours. Le dossier est actuellement examiné par le SDIS.

La Commune de Dambach-la-Ville a fait observer :

- qu'elle a mis en place en 2000 une caserne permettant la création de l'U.T. 52 ;
- que cette caserne, réalisée en collaboration étroite avec les autorités du SDIS, était par conséquent aux normes de l'époque ;
- qu'il était même prévu un agrandissement éventuel par le biais des ateliers communaux ;
- qu'elle ne comprend donc pas la motivation de la Communauté de Communes et du SDIS de vouloir financer un nouvel immeuble pour la seule raison qu'il serait situé au centre de la Communauté de Communes.

La secrétaire de séance
Christiane SCHEPPLER

Le Président de séance
Gérard ZIPPERT